



COMMUNE DE ROCHE

PREAVIS N° 04 / 2026
de la Municipalité au Conseil communal
relatif
au financement des mesures d'urgence
pour la réfection du pont CFF de Chambon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

À la suite du préavis n° 30/2024, une étude préliminaire relative à la réfection du pont de Chambon a été réalisée par le bureau RWB Vaud SA. Cette étude a mis en évidence plusieurs dégradations nécessitant une intervention rapide, dont les principaux éléments sont présentés ci-après.

2. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'octroi d'un crédit d'investissement destiné au financement des travaux urgents à entreprendre sur le pont de Chambon.

3. CONSTATS DE L'ETAT DE L'OUVRAGE

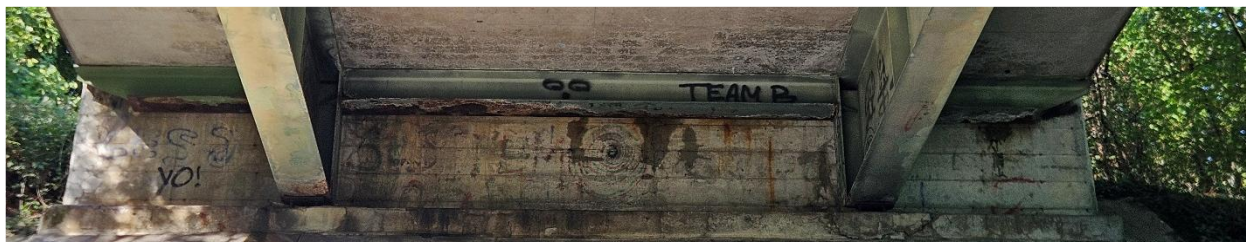
Le rapport établi par le bureau RWB Vaud SA met en évidence les interventions prioritaires suivantes :

3.1 Chaussée et joints

État observé :

- Fissures longitudinales et transversales importantes de l'enrobé.
- Joints de chaussée fortement corrodés et non étanches, avec présence de végétation.
- Infiltrations visibles au droit des joints depuis l'intrados.





Conséquences :

Les infiltrations généralisées dans le tablier accélèrent la corrosion des poutres métalliques et des armatures de la dalle, compromettant la durabilité de l'ouvrage.

Mesures envisagées :

- Remplacement complet des joints et reprise totale de l'étanchéité du tablier.

3.2 Appuis

État observé :

- Platines et appareils d'appui fortement corrodés.
- Déformation et perte de matière visibles.



Conséquences :

Le fonctionnement des appareils d'appui est compromis, les mouvements de rotation et de glissement n'étant plus garantis, avec un risque de blocage susceptible d'engendrer des sollicitations supplémentaires sur la structure.

Mesures envisagées :

- Remplacement complet des appareils d'appui.

4. Diagnostic préliminaire

Au vu des constats effectués, le diagnostic suivant peut être établi :

- L'ouvrage présente des dégradations structurelles et fonctionnelles sévères.
- Les infiltrations récurrentes et l'absence d'un entretien approprié constituent les principales causes de ces dégradations.
- L'état des appareils d'appui et des garde-corps nécessite une intervention rapide.
- La corrosion généralisée des poutres métalliques ainsi que les fissures observées dans le béton compromettent la durabilité de l'ouvrage à moyen terme.

La situation du pont de Chambon nécessite la mise en œuvre d'une solution garantissant durablement le maintien du franchissement. La coordination avec les CFF sera indispensable afin de planifier les travaux en tenant compte des contraintes d'exploitation ferroviaire et de garantir la sécurité du chantier.

L'objectif réaliste est de prolonger la durée de vie de l'ouvrage de plusieurs décennies, en garantissant sa sécurité structurale et la mise en conformité aux normes actuelles.

Le montant devisé couvre les mesures jugées urgentes au regard du diagnostic réalisé. Celles-ci comprennent le remplacement des appareils d'appui et des joints de chaussée, ainsi que la réalisation d'investigations approfondies sur les poutres en acier et le tablier en béton par des laboratoires spécialisés.

Devis général établi par RWB pour mesures urgentes :

Devis estimatif, à $\pm 25\%$: mesures urgentes pour le pont avec maintien de la charge admissible à 28t		
Chapitre / Lot	Prestations	Prix total HT (CHF)
	Régies (15%)	29 000,00 CHF
Lot A	Installations de chantiers	38 000,00 CHF
Lot E	Appuis	72 000,00 CHF
Lot F	Joints de chaussée	80 945,00 CHF
	Imprécisions et imprévus (10%)	21 994,50 CHF
TOTAL OUVRAGE HT		241 939,50 CHF
HONORAIRES SPECIALISTES (HT)		
INGNIEURS CIVILS, DIRECTION LOCALE DE TRAVAUX		44 000,00 CHF
GEOMETRE, SER, GEOTECHNICIEN		4 000,00 CHF
LABORATOIRES D'EXPERTISE ET DE CONTRÔLE		4 000,00 CHF
TOTAL HT		293 939,50 CHF

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la réfection globale de l'ouvrage. Elles ne constituent donc ni des prestations supplémentaires ni des travaux qui seraient perdus lors de la réfection complète. Au contraire, elles seront intégrées à cette dernière et viendront en déduction des travaux qui seront réalisés lors de la phase suivante.

L'amortissement des mesures urgentes de réfection débutera dès la fin des travaux, sur une période de 10 ans.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu	le préavis N° 04/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement des mesures d'urgence pour la réfection du pont CFF de Chambon
Ouï	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
Décide	1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux d'urgence pour la réfection du pont CFF de Chambon ; 2. De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 294'000.00 HT ; 3. De financer ce montant par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique _____ la Secrétaire municipale _____

La Syndique

A. Tulot



R. Duronio

4